

Lisieux-Normandie. « Habiter mieux » : des aides pour les travaux de rénovation énergétique

Avec « Habiter mieux », des propriétaires peuvent bénéficier de primes pour financer des travaux de rénovation énergétique, dans l'agglomération Lisieux-Normandie.



Après la signature du protocole, les élus ont visité la maison de Frédéric Lahoche (à droite) à Fervaques (Calvados), qui a bénéficié d'aides, dont des primes dans le cadre d'Habiter mieux. (©Le Pays d'Auge)

Jeudi 8 novembre 2018 à la mairie déléguée de **Fervaques** (Calvados), **François Aubey**, président de l'agglomération Lisieux-Normandie, et **Laurent Mary**, délégué territorial adjoint de l'**ANAH** (agence nationale de l'habitat) ont signé le **protocole « Habiter mieux »**.

Partout, sauf Orbec et le pays de l'Orbiquet

Ce protocole va permettre d'apporter une **aide financière** aux propriétaires de logements qui souhaitent faire des travaux pour **améliorer leurs performances énergétiques**.

Et ce dans toute l'agglomération Lisieux-Normandie, **sauf à Orbec** (Calvados) et les communes de l'**ancienne communauté de communes du Pays de l'Orbiquet** qui bénéficient déjà d'un programme global et plus large : l'OPAH – RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat et de revitalisation urbaine).

6 700 logements concernés

L'agglomération veut identifier et accompagner les ménages les plus modestes, pour les aider à réaliser des travaux leur permettant d'obtenir une amélioration de leur performance énergétique : changement du système de chauffage, des fenêtres, portes, isolation de toiture, etc.

Au total, **6 700 logements** pourraient être concernés :

« Nous devons faire des efforts autour de ces bâtiments énergivores et vétustes, cela doit être une priorité », estime François Aubey, président de Lisieux-Normandie.

L'Etat et l'agglomération participent

Avec ce protocole « Habiter mieux », l'État et l'ANAH versent une prime représentant 10 % de l'assiette des travaux subventionnables HT, **plafonnée à 2 000 € pour les propriétaires occupants aux ressources très modestes**, et plafonnée à **1 600 € pour les propriétaires occupants aux ressources modestes**.

Et de son côté, la communauté d'agglomération verse **une aide de 500 €** pour les propriétaires qui bénéficient du programme « Habiter mieux », si la consommation d'énergie **est réduite de 25 %** après les travaux.



Après la signature du protocole, le cortège s'est rendu dans le bourg de Fervaques pour visiter la maison que vient d'acquérir **Frédéric Lahoche**, qui subit actuellement de gros travaux. Après avoir « craqué » sur cette habitation, il a contacté le CDHAT, opérateur habitat mandaté par la collectivité, pour obtenir des conseils et informations.

Frédéric Lahoche a pu obtenir des aides : une subvention de l'ANAH à hauteur de 17 500 €, et deux primes dans le cadre du dispositif « Habiter mieux », de 2 000 et 500 €.

Les propriétaires intéressés par ces aides peuvent se renseigner grâce aux permanences mises en place par l'agglomération.

Les permanences

Les permanences pour obtenir des renseignements et conseils, gratuit.

Le 1er lundi du mois de 9 h 30 à 12 h au Point info 14 à Livarot.

Le 1er mardi du mois de 10 h à 12 h, au CCAS de Lisieux.

Le 3e mardi du mois de 10 h à 12 h, à la maison de services de Mezidon.

Le 3e mardi du mois de 14 h à 16 h, au CCAS de Saint-Pierre-en-Auge.

Pour plus d'informations, les propriétaires peuvent contacter les opérateurs privés qui interviennent pour l'agglomération : SOLIHA au 02 31 86 70 50 ou le CDHAT au 02 31 53 73 73.